

Compte rendu de la séance du mardi 29 mars 2022

Président :

Suzette CLAPIER

Secrétaire(s) de la séance:

Justine MAILHE

Présents :

Jean-Pierre CHAMBERT, Suzette CLAPIER, Nadine DODEMAN, Jean-Pierre FABRE, Sophie GERMAIN, Sabine LAFON, Gilles LAGARRIGUE, Justine MAILHE, Catherine MARRE, Cindy PETITJEAN, Yves ROTTE, Christian VALIERE, Sébastien XAVIER

Excusés :

Dimitri BERTHELIN

Représentés :

Laurent DELPERIE

Ordre du jour:

- vote des comptes administratifs 2021 - principal et assainissement,
- vote des comptes de gestion 2021 - principal et assainissement,
- affectation des résultats 2021 - principal et assainissement,
- voirie 2022 : résultats consultation,
- divers.

Délibérations du conseil:

VOTE COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2021, COMPTE DE GESTION 2021 ET AFFECTATION RESULTAT (DE 2022 007)

Vote Pour : 13

Vote Contre : 0

Abstentions : 0

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de CHAMBERT Jean-Pierre, Maire Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par Madame le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

En l'absence de Madame le Maire, laquelle s'est retirée de la salle pour ne pas prendre part au vote, le Conseil Municipal :

1. Donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		354 529.38	165 836.89		165 836.89	354 529.38

Opérations de l'exercice	437 455.28	619 385.37	532 058.92	658 588.77	969 514.20	1 277 974.14
TOTAUX	437 455.28	973 914.75	697 895.81	658 588.77	1 135 351.09	1 632 503.52
Résultat de clôture		536 459.47	39 307.04			497 152.43
				Restes à réaliser		55 560.38
				Besoin/excédent de financement Total		552 712.81
				Pour mémoire : virement à la section d'investissement		448 908.38

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,
5. Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

	au compte 1068 (recette d'investissement)
536 459.47	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

VOTE COMPTE ADMINISTRATIF ASSAINISSEMENT 2021, COMPTE DE GESTION 2021 ET AFFECTATION RESULTAT (DE 2022 008)

Vote Pour : 13

Vote Contre : 0

Abstentions : 0

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de CHAMBERT Jean-Pierre, Maire Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par Le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

En l'absence de Madame le Maire, laquelle s'est retirée de la salle pour ne pas prendre part au vote, le Conseil Municipal :

1. Donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		17 304.14	158 397.41		158 397.41	17 304.14
Opérations de l'exercice	28 576.68	20 066.21	84 198.02	265 741.28	112 774.70	285 807.49
TOTAUX	28 576.68	37 370.35	242 595.43	265 741.28	271 172.11	303 111.63
Résultat de clôture		8 793.67		23 145.85		31 939.52
				Restes à réaliser		
				Besoin/excédent de financement		31 939.52
				Pour mémoire : virement à la s		

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,
5. Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

	au compte 1068 (recette d'inve
8 793.67	au compte 002 (excédent de fon

PROGRAMME VOIRIE 2022 : VALIDATION MARCHÉ DE TRAVAUX (DE 2022 009)

Vote Pour : 14

Vote Contre : 0

Abstentions : 0

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales;

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics;

Vu le décret n° 2017-516 du 10 avril 2017 portant diverses dispositions en matière de commande publique;

Madame le Maire rappelle à l'assemblée le contenu du programme de travaux voirie 2022 retenu :

- route La Vergnole L= 380 ml,
- route La Rivière L= 1400 ml,
- route Lacalm L= 230 ml,
- route Teulières L= 230 ml,
- route Les Oulières L= 60 ml,
- route le Cun L= 70 ml,
- route la Landelle L= 890 ml,

La date limite de remise des offres a été fixée au 14 mars 2022 à 12h00 sur la plateforme www.achatpublic.com.

2 entreprises ont remis leurs offres, dans les délais impartis, par voie dématérialisée pour le lot unique de ce marché.

La consultation suivant la procédure adaptée et le règlement de consultation ayant été respectés, Madame le Maire soumet au Conseil municipal le tableau d'analyse des offres.

Considérant que toutes les formalités relatives à la passation du marché ont bien été respectées;
 Considérant le rapport d'analyse des offres, Madame le Maire propose au Conseil municipal, de retenir l'offre de l'entreprise ETPL&V sise le Causse 12260 VILLENEUVE pour un montant de 54 985.70 € HT 65 982.84 € TTC reconnue l'offre économiquement la plus avantageuse.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et vote, à l'unanimité :

- accepte le marché de travaux de voirie 2022,
- décide d'attribuer le marché à l'entreprise ETPL&V sise le Causse 12260 VILLENEUVE pour un montant de 54 985.70€ HT 65 982.84 € TTC, reconnue comme l'offre économiquement la plus avantageuse,
- dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2022,

- autorise Madame le Maire à signer le marché avec l'entreprise retenue ainsi que tous autres documents s'y rapportant.